



Tribune

Réduire l'impact environnemental des litières pour chats en France

En France, les litières minérales pour chats génèrent 612 000 tonnes de déchets chaque année. Il est donc urgent d'accélérer la promotion de l'utilisation des litières végétales. Leur inclusion dans le cycle vertueux des biodéchets pourrait faire partie des arguments essentiels pour inciter les propriétaires de chats à faire le choix de la litière végétale.

Une valorisation possible

Matière organique structurante et biodégradable, les litières végétales devraient être admises dans les poubelles recueillant les biodéchets ce qui n'est presque jamais le cas à l'heure actuelle.

C'est la raison pour laquelle Plant Litter Association (PLA) et son Initiative Cats For Future, en coopération avec la fédération RCube, ont créé en 2023 en France la filière des litières végétales. L'objectif est d'expérimenter des solutions techniques pour permettre aux collectivités de valoriser de manière compétitive les déchets organiques en toute sécurité sanitaire, y compris ceux contenant des litières végétales pour chats.

Si la transition écologique en faveur des litières végétales pour chats était appliquée, cela constituerait un gisement potentiel de 367 000 tonnes annuelles de matière valorisable qui augmenterait significativement la part de production de fertilisants organiques. Or, l'agriculture biologique en a grand besoin.

Par ailleurs, la poubelle résiduelle¹ serait allégée sans les litières minérales qui constituent actuellement jusqu'à 6 % des ordures ménagères résiduelles (OMR) en zone urbaine. L'AMF (Association des maires de France), en la personne de Sylviane Oberlé (chargée de mission pollution), s'était dite favorable à de telles expérimentations pour obtenir de nouveaux gisements de matière valorisables lors du webinaire du 5 juillet 2023².

Des Françaises et des Français encore sous-informés

D'après une étude de l'Ademe, la collecte séparée des biodéchets atteignait en France en 2021 une moyenne de 19 kg/habitant desservi (17 kg en 2019). Aujourd'hui, environ 30 % des foyers en France ont accès à une collecte séparée des biodéchets. Et ceci, malgré la mise en place de la loi AGEC au 1^{er} janvier 2024.

La sensibilisation des citoyens et citoyennes est encore largement insuffisante. Or, au regard de la population et de ses besoins, ces volumes de biodéchets sont insuffisants. En dépit de nos actions, les consommateurs ne savent pas encore qu'une alternative aux litières minérales existe.

Plus grave encore : le grand public est largement sous-informé des méfaits environnementaux liés leur utilisation.

Si l'on considère que les litières végétales sont bien des biodéchets comme les autres, il nous faut porter encore davantage notre plaidoyer auprès de tous les propriétaires de chats, des collectivités et de la puissance publique.

¹ Ce qui reste dans la poubelle et qui ne pourra qu'être incinéré ou enfoui.

² <https://www.catsforfuture.fr/comptereendu-webinaire-juillet-2023/>

Des infrastructures sous-équipées ou sous-dotées

D'une part, les infrastructures actuelles ne sont pas encore suffisamment développées et d'autre part, les collectivités semblent avoir privilégié le compostage individuel pour des raisons de coûts plus abordables. À maintes reprises en effet, les collectivités ont fait état des charges qui pesaient sur elles en raison des modifications de la loi NOTRe (Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République). Or, leurs dotations financières ne sont pas extensibles à loisir.

De plus, lors de nos webinaires auprès de centaines de collectivités de communes, beaucoup ont fait état de leurs difficultés à répondre aux appels à projet parfois drastiques ou très complexes de l'Ademe. La nécessité serait en effet de multiplier les solutions techniques et de développer les technologies permettant de collecter des déchets organiques contenant des sous-produits animaux. Et ce, en respectant les exigences sanitaires en la matière.

Un cadre réglementaire à renforcer et à préciser

Certains freins proviennent également du retard pris sur le plan réglementaire. Lors de nos contacts avec les collectivités, deux questions nous sont apparues. D'abord, nous avons découvert que les municipalités ne bénéficiaient pas d'un cadre réglementaire leur permettant de recevoir et de traiter correctement la litière végétale. Ensuite, il est évident que le grand public préoccupé d'écologie ne trouve pas le moyen de bien valoriser les litières végétales quand ils ne disposent pas de composteur individuel.

Pour que ces amendements organiques produits à partir de biodéchets contenant aussi des litières végétales soient commercialisés, il y a en effet toute une série de normes que les professionnels des déchets se doivent de respecter. Et notamment, les règles relatives aux sous-produits animaux. Or, les litières pour chats végétales ne figurent pas dans la nomenclature qui définit précisément les biodéchets dans le code de l'environnement.

Leur inclusion dans les biodéchets faciliterait énormément la tâche des consommateurs. Ces derniers sont de plus en plus sensibilisés à l'enjeu environnemental mais ne trouvent pas de lieux acceptant et valorisant leurs litières végétales souillées. Cela leur permettrait également de faire plus volontiers le choix de la litière végétale.

Des expérimentations en cours

Dans ce contexte, Cats For Future vient de lancer une expérimentation afin de valider la qualité biologique du compost obtenu par des procédés semi-industriels (méthode à l'air soufflé). La litière végétale pour chats y est intégrée dans une proportion représentative d'une collectivité de taille moyenne en France. Une deuxième expérimentation est planifiée pour supprimer tout risque de dissémination de la toxoplasmose puisqu'il s'agit de l'une des principales préoccupations des autorités sanitaires. En effet, celle-ci est particulièrement dangereuse pour la femme enceinte et le fœtus.

PLA se dit d'ailleurs en faveur de solutions de proximité **à condition que l'on puisse hygiéniser l'ensemble à l'aide d'un couple température/temps adéquat** afin d'éradiquer les pathogènes dans le cadre de plateformes de compostage partagées ou collectives.

Se préparer pour 2025

Dès 2025, on ne pourra plus atermoyer car les matières organiques dont font partie les litières végétales devront avoir trouvé, elles aussi, des solutions de traitement. La fédération RCube et les associations appellent donc les pouvoirs publics dans leur ensemble à se pencher sérieusement sur cet enjeu de société.

L'initiative Cats For Future le rappelle dans son plaidoyer : les questions liées à la réduction drastique du poids engendré par les déchets ultimes ainsi que la valorisation possible des litières

végétales pour chats demandent une mobilisation rapide de tous les acteurs du secteur. Comment faire en effet l'impasse sur une réduction de 612 000 tonnes de déchets, sur une économie de 500 000 tonnes de CO2 (émises lors de la production et du transport des litières minérales) et un gisement de 367 000 tonnes de biodéchets à valoriser ?

En conclusion

Nous demandons :

- L'interdiction des litières minérales à l'horizon 2030 en vertu de nos textes sur l'économie circulaire : elles ne sont pas compatibles avec la loi AGEC puisqu'elles ne sont ni compostables, ni méthanisables et leur efficacité énergétique est inexistante.
- L'inclusion des litières végétales dans la définition de biodéchets et donc les modifications réglementaires qui s'imposent.
- La multiplication des plateformes de compostage permettant une hygiénisation selon un couple température/durée adéquat pour garantir la sécurité sanitaire.

Signataires :

Ferdinando Ardemagni Président de PLA, Michael Behnke, Président de la Commission de la filière des litières végétales, Benoit Varin, Président de fédération Rcube, Pénélope Vincent-Sweet, fondatrice du cabinet Sweet by Nature, membre de FNE.